

MAIRIE DE FLEY

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2011

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Etaient présents : MM. François GARY, Jean-Noël GORGE, Christian GERMAIN, Philippe de la BUSSIERE, Mmes Valérie ROSSIGNOL, Michèle LUQUET, M. Jean-Pierre GILBERT, Mme Anne-Lise MOULIN, MM. André DAVID et Patrick LONJARET.

Etait absent : M. Laurent PIERRE.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LUQUET.

Lecture et approbation du P.V. de la séance du 28 avril 2011.



1°) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Réponse à la proposition de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire édité le 16 mai 2011.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet de schéma départemental de coopération intercommunal qui ne prévoit aucune modification du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise à laquelle est rattachée notre commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- DE DONNER un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale édité le 16 mai 2011.

- SE DECLARE favorable aussi à accueillir la commune de Saint-Gengoux-le National et les communes de Grosne et Guye "frontalières" de la Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise, si celles-ci en faisaient la demande.

- DE DONNER un avis défavorable au projet de carte inscrit au schéma de coopération intercommunale pour la compétence eau potable reçu en mairie le 20 mai. Il est prévu que le Syndicat des Eaux Guye et Dheune soit regroupé avec les syndicats de la Vallée de la Dheune et celui de Chalon Sud Ouest, dont fait partie la commune, alors que :

- ✓ la loi prévoit que les compétences exercées par un syndicat soient transférées à un EPCI,
- ✓ que le syndicat de la Vallée de la Dheune pourrait intégrer la communauté de communes de Monts et Dheune
- ✓ et que le syndicat des Eaux Chalon Sud Ouest sera impacté par les décisions du Grand Chalon.

2°) SUBVENTIONS : Attribution des subventions 2011 aux associations locales :

Le Maire rappelle que seules les associations locales qui fournissent un bilan de leurs comptes annuels et une lettre de motivation peuvent bénéficier d'une subvention.

Sur proposition du Maire, et,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- D'ATTRIBUER les subventions, dont le détail suit :

- ✓ L'association « Les P'tits Mômes » : 300 €
- ✓ L'association « Neuf Fontaines Animation » : 100 €
- ✓ L'association JSP jeunesse Val de Guye : 150 €

- ✓ L'association Mission locale pour l'insertion des jeunes : 248 €
- ✓ L'amicale des sapeurs pompiers : 80 €
- ✓ L'association CIFA-Jean Lameloise : 50 €
- ✓ L'association « Résonance Romane » : 25 €
- ✓ La Maison Familiale Rurale du Charolais Brionais : 50 €
- ✓ Ecole élémentaire publique de Buxy : 150 €

3°) RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Vu l'article L5211-39 du CGCT,

le Maire donne lecture du rapport annuel 2010 sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilé, approuvé par le Conseil Communautaire de la c.c.S.c.c. le 8 juin 2011, et présenté par Monsieur Jean-Pierre BILLON, Vice-président de la c.c.S.c.c.

Ce rapport de 25 pages est riche d'enseignements et montre notamment que le nouveau contrat avec VEOLIA Propreté, concernant la collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte (poubelles jaunes) s'avère très positif avec une évolution des quantités collectés sur 6 mois de + 79,57 % avec pour corollaire une baisse significative des OM résiduelles (2040 tonnes en 2010 contre 2351 tonnes en 2009).

Le coût total de la collecte déchets ménagers résiduels + collecte sélective des emballages + fermentescible à Buxy + déchetteries + DASRI + collecte végétaux 2 j/ an pour 4 communes = 727430 euro, financement couvert par la taxe d'enlèvement des OM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- PREND ACTE de cette communication..

4°) SUIVI DES TRAVAUX :

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a des travaux imprévus :

- Démolition de cloison et faux plafond - réalisation d'un linteau de renfort dans le logement : coût HT 1 808 €
- Terrassement bouche à clé - fourniture et pose d'un regard - gaines et remblais : coût HT 1 100 €
- Réfection zinguerie toiture de la chaufferie : coût HT 2 115 €
- Fourniture et pose d'un tirant : coût HT 342 €
- Cloison de distribution entre le secrétariat et la salle de réunion - cloison cellier étage et cage d'escalier : coût HT 962.70 €

Des travaux supprimés :

- Cloison en maçonnerie de béton cellaire : coût HT 1300 €
 - Percement d'ouverture dans cloison briques : coût HT 119 €
- Soit un coût supplémentaire au marché de 4 908.70 €

Il informe le Conseil municipal qu'un aménagement extérieur côté pignon est également à prévoir pour une somme de 2 997.50 € HT. Cette dépense devrait être subventionnée par le Conseil Régional.

Le Maire transmet également un devis pour le terrassement et le déplacement du point lumineux d'éclairage public situé sur le bâtiment de la mairie. Le devis semble élevé : il sera mis en attente de justificatifs ou de révision par l'entreprise.

Il présente l'avant-projet sommaire pour la construction d'un WC public extérieur réservé aux visiteurs et salle de réunion. Il faudra prévoir le déplacement d'un câble France-Télécom et EDF qui sont situés sur l'emplacement prévu par le WC.

5°) FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE :

Le Maire présente les rectifications à apporter au budget 2011 de la commune.
Sur proposition du Maire, et,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- DECIDE les virements de crédits suivants

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-------------|-----------------|-------------|
| Article | Montant | Articles | Montant |
| 022 : Dépenses imprévues | -738.00 | | |
| 61558 : Matériel roulant | 438.00 | | |
| 6574 : Subv. de fonct.aux associations | 300.00 | | |
| | 0.00 | | 0.00 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|-----------------|---|-----------------|
| Article | Montant | Articles | Montant |
| 2313 : Constructions | 10945.00 | 001 : Excédent d'investissement reporté | 10945.00 |
| | 10945.00 | | 10945.00 |
| Total Dépenses | 10945.00 | Total Recettes | 10945.00 |

6°) TRAVAUX DE VOIRIE 2011 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis effectué par « Saône et Loire signalisation » pour disposer 3 panneaux signalant l'entrée du hameau de Rimont et 3 autres pour en signaler la sortie (leur présence signifiant une vitesse obligatoire à 50 km/h maximum) et un panneau signalant une intersection à l'entrée de Fley (à hauteur du quai) le tout pour un montant de 1 690,74 euro. Le Conseil Municipal diffère la dépense à septembre lorsque le bilan financier du chantier de la mairie sera plus avancé.

Travaux : Il est prévu prochainement la réfection de la chaussée de la rue de l'ancien Séminaire 4512 euro HT, du chemin de Savianges 2 496 euro HT, aménagement des abords du lavoir de Rimont 2 030 euro HT, point à temps 2 660 euro HT.

7°) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2011 :

Le Maire précise que les collectivités publiques, les bailleurs et les fournisseurs de fluides sont invités à participer à l'abondement du FONDS SOLIDARITE LOGEMENT qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans leur logement de tous les habitants de Saône & Loire ;

A ce titre la participation financière 2011 de la commune au profit du FSL est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0,35 euro par habitant ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- DECIDE d'accepter d'abonder le budget du FONDS SOLIDARITE LOGEMENT en participant à hauteur de 0,35 euro par habitant représentant une somme de 87 € pour l'année 2011 ;
- PRECICE que la dépense sera imputée à l'article 658 « Charges diverses de gestion courante ».

7°) Questions diverses :

- Transport scolaire pour 2011-2012 : à ce jour, 8 enfants à transporter aux écoles de Buxy.

- Chantier d'insertion pour rénovation du bassin-lavoir de FLEY suggérer par le Maire, mais le CM pense que la mise en œuvre est administrativement complexe et mérite plus d'information.

- Mise à jour du site internet après le changement de serveur (e-bourgogne) : le 1^{er} adjoint est sollicité.

- Natura 2000
Madame Michèle LUQUET représentera le Maire à la réunion du 30 juin à Culles.

- Achat d'un véhicule : très prochainement « un boxer Peugeot » sera disponible au garage Borne.

- Fermeture annuelle du secrétariat de la mairie du jeudi 7 juillet au mercredi 27 juillet inclus.

- Repas des anciens à Saint Martin du Tartre le 11 novembre 2011.

- Fleurissement de la commune : le Maire rappelle qu'à sa création il avait été précisé par le CM que la commune fournissait les plantes, engrais et pots, mais que l'entretien des plantations relevait des riverains, donc d'un volontariat.

- Rendez-vous de voitures anciennes les 16 et 17 juillet : récépissé de la déclaration préfectorale du 17 juin 2011 qui précise contraintes et responsabilités des organisateurs.

- Départ de Madame Sylvie GAUTROT Trésorière de Buxy qui sera remplacée par Monsieur Jocelyn CHAPOTOT à partir du 1^{er} septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire, François Gary.